



GENERAL FISHERIES COMMISSION  
FOR THE MEDITERRANEAN  
COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES  
POUR LA MÉDITERRANÉE



**COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES POUR LA  
MÉDITERRANÉE**

**COMITÉ SCIENTIFIQUE CONSULTATIF**

**Dixième session**

**Nicosie, Chypre, 22-26 octobre 2007**

**PLAN DE TRAVAIL PRÉLIMINAIRE DU CSC POUR 2008**

**I. INTRODUCTION**

1. Le présent document résume les actions qui pourraient être envisagées par le Comité scientifique consultatif (CSC) lorsqu'il élaborera son plan de travail préliminaire pour 2008, en tenant compte des orientations fournies par la CGPM et des suggestions formulées par chaque Sous-comité du CSC (document GFCM:SAC10/2007/3). Le soutien opérationnel que les projets sous-régionaux de la FAO apporteront au plan de travail préliminaire devra être également précisé. Le présent document devrait donc être considéré comme une base pour l'élaboration du programme de travail préliminaire du CSC pour 2008, à soumettre à l'approbation de la Commission.

2. Le contexte du plan de travail du CSC se réfère à un Cadre de référence préétabli pour le travail du Comité, qui a évolué en passant par un certain nombre d'étapes, comme indiqué ci-dessous.

3. En 2001, le programme de travail du CSC a été établi en fonction du Cadre de référence pour un mandat opérationnel biennal (2002 – 2003) du CSC, qui selon la Commission, devrait être axé en priorité sur la gestion des ressources et l'impact de la pêche sur l'environnement.

4. À sa vingt-huitième session (octobre 2003), la Commission a fourni des orientations supplémentaires, invitant le CSC à mettre davantage l'accent, entre autres, sur une approche holistique de la gestion des pêches en tenant compte du fait que la plupart des pêcheries de la

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.  
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)

Méditerranée et de la mer Noire étaient multispécifiques et partagées. À sa vingt-neuvième session (février 2005), la Commission a également souligné qu'un plus grand nombre de stocks, notamment partagés, et de sous-zones géographiques devraient être couverts<sup>1</sup> et fait référence au besoin d'assurer autant que possible le suivi technique et scientifique des recommandations de la CGPM. Celle-ci a également expliqué que les activités proposées devaient être compatibles avec les ressources disponibles dans le budget autonome ou alors qu'il faudrait identifier des ressources financières supplémentaires<sup>2</sup>.

5. Au cours des dernières années, la Commission a parallèlement adopté des propositions concernant le perfectionnement du *modus operandi* des organes subsidiaires du CSC, en vue d'une mise en œuvre plus efficace des programmes intersessions du Comité. À la huitième session du CSC<sup>3</sup>, le Secrétariat a suggéré que la formulation d'un Cadre de référence à moyen terme et à évolution continue favoriserait l'intégration des diverses activités en cours et permettrait aux réalisations de contribuer pleinement aux objectifs à moyen terme de la CGPM. Un cadre consolidé faciliterait notamment la mise en œuvre de concepts importants comme les unités opérationnelles, la régulation multidisciplinaire de l'effort de pêche et l'approche écosystémique des pêches. On améliorerait ainsi la visibilité des instruments qui sous-tendent la fonctionnalité de ces concepts (ex.: indicateurs et points de référence, paramètres de suivi des capacités des flottes, et de contrôle de l'effort de pêche, etc.).

6. Nonobstant le besoin de consolider le Cadre de référence du CSC et sans préjuger des résultats de la dixième session du Comité, une liste provisoire des activités et des réunions envisagées est présentée ci-dessous.

## II. ÉLÉMENTS DU PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2008

7. Depuis ses deux dernières sessions (janvier 2006 et janvier 2007), la Commission a admis la pertinence de toutes les activités et réunions envisagées pour la période intersession du CSC tout en les classant par ordre de priorité, notamment en ce qui concerne le Sous-Comité pour l'évaluation des stocks (SCES) et le Sous-Comité de l'environnement et des écosystèmes marins (SCEEM). Ces priorités qui pourraient faire l'objet de mesures de suivi sont reproduites ci-après à toutes fins utiles. Elles sont complétées, le cas échéant, par les propositions formulées dans les rapports respectifs des Sous-Comités (documents GFCM: SAC10/200010/Inf.5, Inf.6, Inf.7, Inf.8). Lorsqu'ils sont disponibles, les projets de cadres de référence du Groupe de travail, de l'Atelier ou de l'Étude proposés sont annexés au présent document.

### Sous-Comité de l'évaluation des stocks (SCES)

#### Priorité de la CGPM pour 2006 et 2007:

- tester les indicateurs biologiques et socio-économiques et les points de référence, pour les espèces prioritaires, dans le cadre du concept des unités opérationnelles;
- poursuivre la cartographie de la répartition des juvéniles pour les espèces prioritaires;
- assurer le suivi des stocks évalués en 2004 et 2005, en accordant la priorité aux espèces couvertes par la recommandation GFCM/2006/1, et évaluer l'état d'autres stocks partagés et pêcheries plurispécifiques ainsi que l'état des pêcheries exploitant des espèces prioritaires;
- produire un document de référence sur l'impact des différents engins de pêche sur l'environnement pour promouvoir la mise en œuvre de mesures correctives au niveau de la sélectivité, encourager la création d'un réseau spécialistes méditerranéens de la

---

<sup>1</sup> Rapport de la vingt-neuvième session, paragraphes 63-64.

<sup>2</sup> Rapport de la vingt-neuvième session, paragraphe 93.

<sup>3</sup> Paragraphe 6, document GFCM: SAC8/2005/5

technologie des pêches et établir une base de données sur la sélectivité des engins, en utilisant le format convenu.

- normaliser l'approche des campagnes de sondage acoustique en Méditerranée;
- promouvoir des études sur l'identification des paramètres environnementaux et leur intégration dans la modélisation de l'évaluation des stocks dans le cadre de l'approche écosystémique de la gestion des pêches; et faire en sorte que les documents relatifs à la gestion des pêches soient présentés lors d'une session conjointe SCMEE/SCES pendant la réunion parallèle des sous-comités;
- Adopter des mesures pour remplacer le maillage en losange des culs de chaluts de fond par un maillage carré de 40 mm en vue d'augmenter la taille des prises débarquées et le rendement à long terme des espèces ciblées, sachant qu'une telle mesure risque de se traduire dans un premier temps par une diminution limitée des rendements commerciaux.

#### Principales activités du SCES pour 2008:

##### *Évaluation des stocks*

- Suivi de l'évaluation conjointe des stocks de merlus (*Merluccius merluccius*) dans chaque sous-région géographique, sur la base des informations sur les captures commerciales et des données des campagnes de chalutage, y compris analyse de sensibilité, sélection de points de référence et d'indicateurs pertinents et nouvelles constatations concernant les paramètres de croissance du merlu, après des expériences de marquage et une nouvelle interprétation des otolithes;
- consolider l'utilisation des nouveaux formulaires mis à jour, visant à obtenir des informations sur les unités d'effort de pêche exercées par segment de flotte et unité opérationnelle, y compris données, méthodes employées, diagnostic et avis de gestion correspondant.

##### *Campagnes de sondage acoustique et de chalutage*

- Garantir la collecte de données sur les captures par âge au moyen de prospections acoustiques pour améliorer les évaluations connexes;
- lancer une activité conjointe pour le traitement des informations (et des données obtenues dans le cadre des campagnes de chalutage, en particulier de MEDITS, des campagnes de sondage acoustique, et de l'examen des œufs et des larves), dans plusieurs pays de la région;
- utiliser les données issues de prospections en mer dans le cadre du CSC, en particulier pour les évaluations des stocks effectuées par le Groupe de travail sur les espèces démersales du SCES;
- organiser la deuxième réunion du Groupe de travail permanent sur les méthodologies d'évaluation des stocks qui sera centrée sur les protocoles et les méthodes de base pour effectuer des évaluations par des méthodes directes;
- organiser, en collaboration avec le Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM), des stages de formation sur les méthodes d'évaluation des stocks: ajustement des analyses de la population virtuelle et des modèles de production (y compris modèles composites).

##### *Amélioration de la sélectivité des engins de pêche:*

- Élaborer un protocole pour la normalisation des études de sélectivité, y compris pour les aspects technologiques, biologiques, écosystémiques et économiques et mettre au point les étapes devant conduire à l'adoption d'un maillage carré de 40 mm dans le cul de chalut;
- mettre au point des études sur les aspects techniques à prendre en considération dans les études sur la sélectivité, tels que: i) effet sur les rejets en mer; ii) survie des poissons échappés (estimation de la mortalité non enregistrée); iii) effet du type de matériau et de montage des filets et iv) effets sur l'écosystème.

*Espèces prioritaires et stocks partagés*

- Poursuivre l'initiative lancée en 2007 pour définir les critères permettant de mettre à jour les listes des espèces prioritaires et des stocks partagés, en tenant compte des contributions, notamment des projets régionaux.

*Glossaire et directives*

- Mettre à jour le glossaire du CSC en tenant compte des besoins pour mettre à disposition des définitions se rapportant aux sujets traités par le Comité;
- préparer des directives (en concertation avec le Sous-Comité des statistiques et de l'information sur les pêches (SCSI) et le Sous-Comité des sciences économiques et sociales (SCSES)) en vue d'une publication dans la série Études et Revues de la CGPM, sur les méthodes d'analyse et d'utilisation des données désagrégées.

*Études régionales sélectionnées*

- Mettre en place une stratégie pour l'exécution des composantes de la CGPM dans le cadre d'un projet du FEM, en vue notamment de soutenir la mise en oeuvre de l'approche écosystémique des pêches en Méditerranée;
- identifier des mesures spécifiques à prendre pour consolider les progrès accomplis pour promouvoir les travaux scientifiques en mer Noire, notamment afin renforcer les capacités de gestion des pêches;
- établir une collaboration étroite avec le nouveau projet européen "SARDONE" visant à améliorer l'évaluation et la gestion des petits pélagiques en mer Méditerranée.

**Sous-Comité de l'environnement et des écosystèmes marins (SCEEM)**Priorités de la CGPM pour 2006 et 2007:

- Mettre en place des études pilotes pour définir et appliquer les principes de l'approche systémique de la gestion des stocks partagés au niveau sous-régional, et tester parallèlement les indicateurs écologiques du suivi spatio-temporel de l'effort de pêche;
- poursuivre la coordination avec les projets sur le suivi et le contrôle de l'incidence de la pêche sur les espèces protégées ou menacées d'extinction, notamment dans le but de renforcer cette coordination;
- poursuivre les recherches et élaborer un programme, structuré, sur les espèces vivant dans des profondeurs supérieures à mille mètres tout en tenant compte des trois habitats sensibles indiqués dans la recommandation GFCM/2006/3.
- élaborer une procédure standard pour déterminer la validité des nouvelles propositions de réserves de pêche en haute mer ou de limitation d'accès pour les chalutiers de fond.

Principales activités du SCEEM proposées pour 2008:*Espèces protégées/menacées:*

- Organiser le Groupe de travail transversal sur les prises accessoires/prises accidentelles (en collaboration avec ACCOBAMS), conformément au cadre de référence fourni à l'Annexe 1.1;
- continuer à recueillir des données, en collaboration avec ACCOBAMS, sur les interactions entre la pêche et les cétacés, au moyen d'un questionnaire, qui comprendrait sur les oiseaux marins, les tortues de mer et les élastombranches, et consolider les activités de recherche-développement sur l'utilisation d'émetteurs d'ultrasons;
- s'assurer que des activités de suivi des petits projets sont mises en oeuvre ou proposées dans le cadre des activités du projet BycBAMS dans certains pays du bassin méditerranéen.

*Approche écosystémique des pêches:*

- Continuer à promouvoir la mise en oeuvre de l'approche écosystémique des pêches et entreprendre des études dans tous les cas où c'est possible et approprié, en coordination avec le projet du FEM.

#### *Habitats sensibles:*

- Effectuer une analyse de l'impact physique sur les fonds marins et les habitats sensibles, en accordant une attention particulière au fond du talus continental et aux prairies sous-marines et concevoir des éléments permettant d'identifier les habitats sensibles utiles aux espèces prioritaires, par sous-région géographique;
- préparer un rapport d'évaluation de l'efficacité des réserves de pêche en Méditerranée, comme outil de gestion des pêcheries et de conservation de la biodiversité;
- parachever les définitions de concepts pertinents tels que "eaux profondes" et "aires marines protégées", en tenant compte des directives et d'autres informations disponibles de la FAO et contribuer à la mise à jour du glossaire du CSC;
- collaborer avec le Centre régional d'activités pour les aires spécialement protégées à la création d'une base de données régionales sur les poissons cartilagineux méditerranéens. Analyser les possibilités d'utiliser les bases de données MEDLEM et SIRENO comme référence.

#### *Sélectivité des engins de pêche*

- Établir un Groupe de travail permanent sur la sélectivité basé sur le réseau TECHNOMED. Un mandat préliminaire est présenté à l'Annexe 1.2 du présent document.

### **Sous-Comité des statistiques et de l'information (SCSI)**

#### Priorité de la CGPM pour 2006 et 2007:

- Poursuivre l'identification et l'élargissement des études sur les unités opérationnelles à toutes les sous-régions, en privilégiant celles qui sont couvertes par la recommandation GFCM/2006/1 et celles où l'on trouve des stocks partagés et des espèces prioritaires;
- formater et stocker dans la banque de données de la CGPM les informations dont la Commission a besoin, notamment celles qui proviennent des projets régionaux de la FAO, de FAO/FIDI et d'autres programmes;
- finaliser, avec l'appui du projet MedFisis, le cadre des données sur les flottes pour les unités opérationnelles et assurer la collecte et le stockage des données nationales pertinentes disponibles et leur intégration dans la banque de données de la CGPM;
- dresser une liste des bases de données nationales des pêches;
- poursuivre les tests pratiques du concept d'unité opérationnelle en identifiant les unités opérationnelles dans la zone méditerranéenne et en favorisant la collecte et l'analyse des données qui concernent chacune d'elle;
- calibrer/allouer les unités d'effort de pêche avec l'appui des projets sous-régionaux de la FAO;
- harmoniser les sous-régions géographiques avec les sous-divisions statistiques de FAO-FIDI.

#### Principales activités du SCSI proposées pour 2008:

- Produire des directives concernant la notification des données sur les captures d'espèces ciblées, d'espèces associées et de prises accessoires, à inclure dans l'outil de saisie des données de la Tâche 1;

- poursuivre la compilation des données de la Tâche 1, conformément à la Résolution CGPM /2007/31/1, tout en notant qu'à l'avenir la segmentation des flottilles pourrait être revue que les données reçues seront suffisantes;
- organiser un Atelier sur le Registre régional des flottilles de pêche de la CGPM, pour le début de l'année 2008 (voir Cadre de référence, Annexe 1.3);
- lancer l'expérimentation pratique du formulaire STATLANT37 A, compatible avec les sous-régions géographiques;
- prendre des mesures pour développer le programme MEDSTAT à l'intérieur des pays, en donnant la priorité au registre des flottilles de pêche;
- normaliser la mesure de l'effort de pêche, par opération de pêche, et mettre sur pied une approche pour l'étalonnage de l'effort de pêche avec différents engins, en tenant compte des données qui seront ultérieurement collectées dans le cadre de la Tâche 1 de la CGPM;
- organiser un Atelier transversal pour améliorer la segmentation des flottilles (Annexe 1.4).

### **Sous-Comité des sciences économiques et sociales (SCSES)**

#### Priorités de la CGPM pour 2006 et 2007:

- promotion de l'utilisation des indicateurs socioéconomiques dans le domaine de la gestion des pêcheries, à travers la mise en œuvre de l'approche axée sur les unités opérationnelles;
- étude des aspects juridiques et socioéconomiques des pêches de loisirs;
- analyse de l'impact des forces du marché nationales et régionales (notamment de l'offre et de la demande, des prix, du contrôle de la qualité) sur le secteur de la pêche et sur la gestion des pêcheries concernées, en particulier en ce qui concerne les sardines dans la sous-région géographique 03; le rouget de roche dans la sous-région géographique 05, le merlu dans la sous-région géographique 06 et les petits pélagiques dans la sous-région géographique 17;
- définition d'une liste minimale d'indicateurs sociologiques à intégrer dans le système de collecte de données pour les unités opérationnelles (tâche 1 de la CGPM);
- préparation d'un manuel sur l'utilisation des indicateurs socioéconomiques dans la gestion des pêches;
- mise à jour la circulaire de la FAO sur les pêches n° 978 « The Fish Trade of North African Mediterranean Countries », en élargissant le champ de l'étude à tous les pays méditerranéens, ainsi que la circulaire n° 927 intitulée « Economic Status of Mediterranean Capture Fisheries and Aquaculture »;

#### Principales activités du SCSES pour 2008:

- Contribuer à la préparation de directives méthodologiques sur la collecte de données désagrégées pour analyser entre autres les effets des forces du marché sur les variations de l'effort et parachever une liste d'indicateurs, avec leurs définitions, à inclure dans la Tâche 1.3 et collecte ultérieure;
- élaborer un cadre pour évaluer les impacts socio-économiques de l'adoption du maillage carré de 40 mm dans les pêcheries au chalut; et mettre en œuvre des analyses de l'impact des mesures d'amélioration de la sélectivité des engins dans des pays sélectionnés;
- établir un Groupe de travail transversal ad hoc sur les pêches de loisir (Annexe 1.5);
- préparer des directives sur la pêche à la ligne pratiquée par des amateurs et collecter une série de données sélectionnées sur les pêches de loisir;
- étudier le rôle des structures et mécanismes d'incitation dans les pêcheries nationales;

- organiser un atelier en vue de définir une méthode standard d'utilisation des données sur les marchés pour comprendre les variations de l'effort de pêche en vue d'améliorer la gestion des pêcheries (Annexe 1.6);
- appliquer la méthode "des feux de circulation" pour effectuer des analyses intégrées des tendances des indicateurs, notamment en utilisant des points de référence et des indicateurs pour faciliter le suivi et l'évaluation de la gestion des pêches;
- établir un Groupe de travail transversal permanent sur l'approche écosystémique des pêches et organiser sa première réunion (Annexe 1.7).

### **Groupe de travail conjoint CGPM/CICTA sur les grands pélagiques**

8. En ce qui concerne la demande faite par la Commission, à sa trente et unième session, il est suggéré de:

- assurer le suivi des recommandations formulées par le Groupe de travail conjoint à sa septième session, concernant les petits thonidés, en particulier la collecte des statistiques et la préparation des travaux scientifiques;
- organiser la huitième session du Groupe de travail en fonction de ces éléments.

### **Réunions**

9. Le CSC ayant indiqué qu'il souhaitait limiter le nombre des réunions de ses organes subsidiaires, le Comité pourrait souhaiter évaluer la pertinence des propositions suivantes faites par les sous-comités:

Réunion	lieu/date
Onzième session du CSC	À définir/ à définir
Session du SCES	Antalya, Turquie/à définir
Groupe de travail sur les espèces démersales, y compris évaluations conjointes	Izmir, Turquie/à définir
Groupe de travail sur les petits pélagiques, y compris évaluations conjointes	Izmir, Turquie/à définir
Deuxième session du Groupe de travail permanent sur les méthodes d'évaluation des stocks, sur les méthodes de base et les protocoles permettant d'entreprendre des évaluations avec des méthodes directes (juste après la réunion du MEDITS)	À définir/ à définir
Stages de formation sur les méthodes d'évaluation des stocks - ajustement des analyses de la population virtuelle et des modèles de production (y compris modèles composites), en collaboration avec le CIHEAM	À définir/ à définir
Session du SCSES	Antalya, Turquie/à définir
Groupe de travail transversal SCSES/SCES sur la pêche de loisir	À définir/ à définir
Atelier du SCSES en vue de définir une méthode d'utilisation des données sur le marché dans le domaine de la gestion des pêches	À définir/ à définir
Groupe de travail transversal SCEEM/SCES/SCSES sur l'approche écosystémique des pêches	Rome/juin 2008
Session du SCSi	Antalya, Turquie/à définir
Atelier sur le Registre régional des navires de pêche de la CGPM	À définir /début 2008
Atelier SCSi/SCSES en vue d'affiner la segmentation des flottilles	2009?
Session du SCEEM	Antalya, Turquie/à définir
Groupe de travail transversal SCEEM/SCES sur les prises accessoires/accidentelles (en collaboration avec ACCOBAMS)	À définir/ à définir
Groupe travail sur la sélectivité	À définir/ à définir
Huitième session du Groupe de travail conjoint CGPM/CICTA sur les grands pélagiques	Malaga, Espagne/Mai 2008
RCSC	Antalya, Turquie/à définir

### III. MESURES SUGGÉRÉES AU COMITÉ

10. Le Comité est invité à évaluer les activités proposées pour ses organes subsidiaires en 2008, en tenant compte des réalisations et des progrès accomplis en 2007. Le Comité pourrait

souhaiter identifier les apports nécessaires à l'appui des activités envisagées et spécifier, le cas échéant, la période de réalisation prévue et les résultats escomptés.

11. Le CSC est en outre invité à préciser les priorités fixées dans le présent document, en prenant en considération les suggestions formulées lors de la Réunion de coordination des sous-comités (RCSC) (document GFCM: SAC10/2007/Inf.9) ainsi que les incidences budgétaires. Ce faisant, le Comité pourrait souhaiter se prononcer sur le lieu et les dates des réunions et tenter de convaincre des membres d'en accueillir quelques-unes.

## Appendice 1

### Projets de mandat des Groupes de travail et des Ateliers

#### 1. Groupe de travail transversal SCEEM/SCES sur les prises accessoires/accidentelles (en collaboration avec ACCOBAMS)

L'organisation de cette réunion a été convenue par la Commission à sa trente et unième session. Le SCEEM a suggéré le mandat ci-après:

- réduction des prises accessoires et de la mortalité par pêche des espèces menacées (chondrychiens, tortues, oiseaux marins, mammifères marins),
- évaluation et amélioration des taux de survie des poissons échappés,
- technologies visant à éviter les captures accessoires de juvéniles (ex: détection acoustique, etc.),
- adoption de mesures de réduction des prises accessoires (programme de promotion d'engins « intelligents », etc.),
- impact physique sur les fonds marins et les habitats sensibles, en particulier le fond du talus continental et les prairies sous-marines.

#### 2. Groupe de travail transversal permanent SCEEM/SCES/SCSES sur la sélectivité

La CGPM a suggéré et approuvé, à sa trentième session, l'établissement du Réseau TECHNOMED, en tant que Groupe de travail transversal du CSC, avec les objectifs ci-après:

- aider le CSC à formuler ses recommandations sur la gestion des pêches, en rapport avec les technologies de pêche;
- favoriser la coopération entre les chercheurs méditerranéens spécialisés dans les technologies de pêche et la sélectivité;
- assurer une surveillance permanente des technologies de pêche en Méditerranée et en mer Noire.

Le Groupe de travail comptera principalement sur des réseaux d'échange d'expériences de terrain et d'informations (forum électronique permanent) et il sera chargé d'organiser une réunion sur les technologies de pêche, en particulier sur la question de la sélectivité, à la demande du CSC. Ses rapports et ses différents travaux seront publiés sur le site web de la CGPM.

#### 3. Réunion ad hoc du SCSI pour la préparation d'un registre régional des navires de pêche de la CGPM

Compte tenu de la lenteur des progrès dans l'établissement du Registre des navires de pêches de la CGPM, qui est essentiel, entre autres pour surveiller la capacité de pêche, il est proposé d'organiser une réunion *ad hoc*, dont le mandat serait le suivant:

- examiner l'état d'avancement du registre des navires de pêche dans les pays ou les sous-régions de la CGPM;
- concevoir et décider des paramètres et de la présentation que devraient avoir le registre de la flottille régionale de la CGPM;
- discuter et proposer des protocoles d'échange de données pour la transmission des données sur la flottille au Secrétariat de la CGPM;
- discuter et proposer des procédures de mise à jour des données et de la fréquence de leur transmission;
- discuter de la question de la confidentialité des données dans le cadre de la recommandation CGPM /2006/7 et faire la distinction entre les données publiques, les données à usage restreint et les données confidentielles;

- discuter et proposer des instruments simples de surveillance de la capacité de pêches à incorporer dans le registre de la flottille régionale de la CGPM;
  - discuter de la relation entre le registre de la flottille de pêche de la CGPM et la base de données contenant la liste des navires autorisés de la CGPM;
- élaborer un plan d'élaboration et d'application, y compris pour l'élaboration d'un logiciel.

#### **4. Atelier transversal SCSES/SCIS sur la révision de la segmentation de la flottille de la CGPM**

Tout cadre de gestion adaptatif requiert un examen périodique des méthodes, procédures et outils, qui est une étape nécessaire pour garantir la viabilité du système de gestion. Avec les récentes expériences de collecte de données pour rendre compte à la CGPM de la Tâche 1, les problèmes ont été identifiés; ils font apparaître la nécessité de revoir les hypothèses qui sous-tendent la segmentation de la flottille de la CGPM. Un Atelier SCSES/SCIS est proposé, pour réfléchir aux questions indiquées ci-après sur la base d'exemples et de données de référence spécifiques:

- revoir les segmentations de la flotte dans un souci de clarté et de cohérence interne (ex: pour appliquer des critères d'allocation cohérents dans toutes les classes de longueur), pour éviter que des navires ne retrouvent inscrits dans plusieurs segments de flotte;
- revoir le nom des catégories d' « engins mineurs »;
- reconsidérer les groupes de navires (par exemple, en divisant les grandes catégories en plusieurs segments plus petits), pour minimiser la perte d'informations résultant du regroupement inévitable de navires ayant des systèmes d'exploitation différents, et partant, la discordance entre les caractéristiques économiques et biologiques attribuées au segment de flotte particulier;
- identifier les domaines de compatibilité et de divergence entre la segmentation de la flottille de la CGPM et la segmentation de la flottille de la Commission européenne (ex: catégories de longueur des navires et catégories d'engins dominants ou exclusifs).

Pour faciliter la discussion, des systèmes similaires de segmentation des flottes de pêche existant dans le monde seront passés en revue et des exemples et des données spécifiques fournies par la CGPM seront analysés.

#### **5. Groupe de travail transversal sur la pêche de loisirs**

En plus de ses dimensions économiques et sociales, la pêche de loisirs a des dimensions bioécologiques d'une grande importance potentielle en raison de son impact sur l'environnement et les réseaux trophiques marins. C'est pourquoi, comme toutes les pêches extractives, la gestion des pêcheries récréatives nécessite une approche intégrée et requiert l'attention non seulement du SCSES mais aussi des autres sous-comités du CSC. Des interactions, des recherches et des évaluations interdisciplinaires sont nécessaires pour estimer les effets de la pêche de loisir sur le milieu marin, les pêches commerciales, les communautés vivant de la pêche de loisir, les économies, etc. À cet égard, un Groupe de travail transversal ou interdisciplinaire est nécessaire pour poursuivre le débat entre experts qui avait commencé dans le cadre du SCSES et échanger des données d'expérience.

##### **Le Groupe de travail aura pour mandat de:**

- définir, comme c'est le cas pour les dimensions socio-économiques, un cadre pour la collecte et l'analyse de données biologiques, écologiques, environnementales, économiques et sociales pour la gestion des pêches de loisirs;
- définir la liste minimale de données ou d'indicateurs bioécologiques, environnementaux, économiques et sociaux à intégrer ultérieurement dans la Tâche 1;
- élaborer une méthodologie interdisciplinaire commune pour le suivi de la pêche de loisirs;
- élaborer une législation commune et des systèmes de mise en application efficace pour la pêche de loisirs;

- élaborer un code de pratique ou de conduite ou des directives pour la pêche de loisirs dans la zone de réglementation de la CGPM;
- élaborer des méthodologies pour étudier les effets économiques et sociaux (directs et indirects) de la pêche de loisirs aux niveaux national et sous-régional;
- élaborer des méthodologies pour étudier les interactions entre les pêches de loisirs et commerciales (compétition pour les stocks halieutiques, conflits à propos des zones de pêche, environnement, réglementations, marché et situation socioéconomique, etc.), en liaison avec la Tâche 1 pour comprendre les interactions avec les segmentations des flottilles existantes (c'est-à-dire les unités opérationnelles);
- améliorer continuellement le cadre présenté à l'Annexe 11.

**À sa première réunion, le Groupe de travail aura le mandat suivant:**

- examiner et compléter la définition de la pêche de loisirs proposée par le SCSES, en 2007;
- examiner les cadres existants dans les domaines juridiques, de gestion et environnementaux;
- définir un cadre intégré pour la collecte et l'analyse des données biologiques, écologiques, environnementales et socio-économiques à utiliser pour la gestion des pêches de loisirs;
- identifier et préparer des études de cas prioritaires au niveau des pays pour aider à finaliser les tâches qui précèdent;
- définir le mandat du Groupe de travail sur les pêches de loisirs, à sa deuxième réunion.

Documents d'accompagnement envisagés, pour la première réunion:

- Le numéro 814 de la Série "Études et revues" de la CGPM, qui paraîtra prochainement et les expériences des pays en matière de pêche de loisirs (notamment la législation et sa mise en application) qui ont été présentées à l'Atelier tenu en juillet 2007, à Tajoura (Lybie), sur l'utilisation des indicateurs socio-économiques dans le domaine de la gestion des pêches.
- le rapport de l'Atelier sur l'utilisation des indicateurs socio-économiques dans le domaine de la gestion des pêches, tenu à Tajoura (Lybie), en juillet 2007;

le rapport de la huitième session du Sous-Comité des sciences économiques et sociales (SCSES), tenu à Kavala (Grèce), du 17 au 20 septembre 2007, qui inclut le cadre pour une initiation aux dimensions socio-économiques de la pêche de loisirs en Méditerranée et en mer Noire, ainsi que la liste minimale des indicateurs socio-économiques applicables à la pêche de loisirs.

**6. Atelier du SCSES sur la méthodologie d'utilisation des données sur le marché pour comprendre les variations de l'effort de pêche dans le cadre de la gestion d'une pêcherie**

Si l'on veut fournir un cadre de gestion des pêches approprié et efficace, quelque soit son champ d'application territorial (national, régional, etc.), il est crucial de comprendre les impacts des facteurs du marché (tels que les prix, la demande, la concurrence, etc.) sur l'effort de pêche et, par voie de conséquence, les variations des indicateurs écologiques, économiques et sociaux.

À la réunion du SCSES, plusieurs exemples ont été mentionnés, notamment une étude de la relation entre les variations de prix et l'effort de pêche (notamment au Maroc) qui a fourni des éclaircissements précieux et utiles pour les décisions futures. Apparemment, d'autres pays seraient très intéressés par des études similaires, de portée nationale ou régionale, (par exemple, impact de la réglementation sur le maillage de 40 mm).

Ainsi, un Atelier du SCSES est proposé pour permettre des échanges de données d'expérience entre pays et pour discuter:

- d'éventuelles études, au niveau national, sur la base des méthodes employées jusqu'ici;
- d'éventuelles études des méthodologies qui n'ont pas encore été introduites pour les analyses des impacts du marché;

- de l'élaboration d'outils d'aide à la décision communs pour la gestion des pêches en Méditerranée.

La discussion sera facilitée par un document d'information qui passera en revue les méthodologies employées pour analyser les données du marché pour comprendre les variations de l'effort.

Le résultat final de l'Atelier sera un rapport présentant un cadre méthodologique et quelques exemples d'application.

## **7. Groupe de travail transversal sur l'approche écosystémique des pêches**

### **Contexte**

En 2003, la FAO a publié ses Directives techniques sur l'approche écosystémique des pêches, conformément à la Déclaration de Reykjavik sur une pêche responsable dans l'écosystème marin. Consciente des diverses interprétations que l'on peut donner à cette l'approche, la FAO a proposé la définition suivante, mais elle adopte une approche pragmatique, car le principal facteur qui limite les possibilités d'application de l'approche écosystémique des pêches reste la capacité des responsables de la gestion des pêches à l'appliquer.

*“une approche écosystémique des pêches s'efforce d'équilibrer divers objectifs de la société en tenant compte des connaissances et des incertitudes relatives aux composantes biotiques, abiotiques et humaines des écosystèmes et de leurs interactions, et en appliquant à la pêche une approche intégrée dans des limites écologiques valables.”*

Pour comprendre les possibilités d'application d'une méthode globale, intégrée, adaptative et participative de mise en oeuvre de l'approche écosystémique des pêches, l'établissement d'un Groupe de travail transversal spécifique est recommandé. Ce groupe de travail aura le mandat suivant:

- définir ce que comporte (et ne comporte pas) l'application de l'approche écosystémique des pêches pour la CGPM, dans toutes ses dimensions biologiques/écologiques, économiques, sociales et de gouvernance;
- définir un cadre pour l'application de l'approche écosystémique des pêches au sein de la CGPM, en prenant en considération les pêcheries et les écosystèmes sous-régionaux;
- identifier des projets pilotes intégrés dans lesquels le cadre de l'approche écosystémique des pêches sera appliqué;
- identifier des informations prioritaires multidisciplinaires pour faciliter l'application de l'approche écosystémique des pêches (en faisant une distinction entre les informations utiles à la gestion, et les informations de base pour la recherche; et
- rassembler des expériences ou des études de cas sur l'application de l'approche écosystémique des pêches dans la zone de compétence de la CGPM.

### **Première session du Groupe de travail transversal sur l'approche écosystémique des pêches**

La session du Groupe de travail sur l'approche écosystémique des pêches aura trait aux deux premiers aspects de son mandat, à savoir l'accord sur la définition de l'application de l'approche écosystémique des pêches à l'intérieur de la zone de compétence de la CGPM, et l'élaboration d'un cadre pour l'application de l'approche écosystémique des pêches. Le groupe devra définir les limites appropriées pour la mise en oeuvre du cadre à un niveau plus local ou sous-régional, en tenant compte de considérations juridictionnelles et naturelles.

Pour la session proposée, d'une durée de 3 jours, des expériences provenant de projets à grande échelle basés l'approche écosystémique des pêches, dans la zone de compétence de la CGPM et ailleurs, seront présentées pour promouvoir l'élaboration d'un cadre d'application.

La session débouchera sur l'élaboration d'un cadre logique détaillé qui décrira les objectifs, les moyens, les résultats et les mécanismes de suivi et d'évaluation en vue de promouvoir une mise en oeuvre systématique, ainsi que le partage des enseignements tirés.

Le Groupe de travail identifiera aussi des partenaires potentiels pour promouvoir par le biais de l'approche écosystémique des pêches, la transition vers une pêche durable, et définir des points d'intervention, sous formes d'activités de suivi, à partir des précédents ateliers du CSC sur l'approche écosystémique des pêches.

Il est proposé que la première session du Groupe de travail se tienne au siège de la CGPM à Rome, en juin 2008.